2007-03844/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

BUDGET DU QUÉBEC 2003-2004DES INVESTISSEMENTS DE 37,6 M$ POUR LA CULTURE ET LES ARTISTES QUÉBÉCOIS

Québec, le 11 mars 2003 – La ministre d'État à la Culture et aux Communications, ministre responsable de la Charte de la langue française et ministre responsable de l'Autoroute de l'information, Mme Diane Lemieux, se réjouit des mesures contenues dans le budget 2003-2004 qui viennent appuyer la culture québécoise, ainsi que ses artistes et créateurs.

Pour les arts et les lettres : 13,9 M$

Encore une fois cette année, le budget accorde des sommes supplémentaires au Conseil des arts et des lettres (CALQ). Une enveloppe récurrente de 13,9 M$ lui sera donc confiée, dans laquelle 12 M$ serviront directement à améliorer la situation économique des artistes. De plus, des crédits additionnels de 1,9 M$ sont versés pour l'Orchestre symphonique de Québec et pour les Grands Ballets canadiens de Montréal. La base budgétaire du CALQ pour ses programmes d'aide (ce qui exclut la subvention réservée à son fonctionnement) atteindra donc 71,3 M$ comparativement à 43,4 M$ en 2000-2001. Il s'agit d'une augmentation de 64 % en trois ans.

« Les conditions de vie et de création des artistes et des travailleurs culturels demeurent l'objet d'une grande préoccupation pour le gouvernement. Je suis fière de constater que le gouvernement donne au CALQ les moyens de poursuivre ses actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie des créateurs et des créatrices, notamment celles portant sur la rémunération et le versement de droits d'auteur, ou encore les mesures touchant à la santé et à la sécurité au travail », a déclaré la Ministre.

Pour la Politique du cinéma et de la production audiovisuelle : 20 M$

Mme Lemieux annonce également que sa collègue, la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, Mme Pauline Marois, accorde 20 M$ de plus à la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle, dont les orientations sont d'améliorer les conditions de création, de soutenir la production de longs métrages de fiction de langue française, de documentaires d'auteur et de courts métrages, de prendre en compte les réalités des régions, d'élargir l'accès à la culture cinématographique, de favoriser la consolidation de l'industrie, de soutenir la formation de la main-d'œuvre et de préserver le patrimoine cinématographique et télévisuel.

« Le cinéma est un art et un puissant mode de communication. Il sollicite la contribution de toutes les formes de travail artistique. C'est donc l'ensemble du public québécois et du milieu culturel qui bénéficieront des mesures accompagnant la Politique », a déclaré Mme Lemieux.

Pour la Charte de la langue française : 2 M$

Une somme récurrente de 2 M$ est également dégagée afin d'accroître les mesures destinées à la francisation en milieu de travail. « Nous devons en effet intensifier notre action dans ce domaine vital pour l'avenir du français, langue officielle du Québec », a déclaré la Ministre. Cette bonification entraînera l'ajout de ressources à l'Office québécois de la langue française afin de soutenir davantage les entreprises dans le processus de leur francisation. Elle permettra aussi d'accroître l'offre de cours de français en milieu de travail, particulièrement à l'intention des travailleurs allophones.

Pour TV5 Monde et TV5 Québec Canada : 1,7 M$

Enfin, le gouvernement du Québec confirme sa participation à hauteur de 1,7 M$ au financement de TV5 Monde et de TV5 Québec Canada. La chaîne internationale TV5 est un outil privilégié de diffusion des cultures, notamment de la culture québécoise. Par ailleurs, TV5 Québec Canada a pour mission de diffuser au Québec et ailleurs au Canada des émissions de langue française provenant des chaînes partenaires de TV5 Monde, ainsi que des productions télévisuelles québécoises et canadiennes. TV5 est une réalisation majeure de la Francophonie et un grand succès.

Source :

Marjolaine Perreault
Attachée de presse
Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

© Gouvernement du Québec, 2007